

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE BRÉBEUF TENUE LE LUNDI 5 AOÛT 2019 À 20H00 DANS LA SALLE DU CONSEIL**

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : M.André Ste-Marie, M. Clément Légaré, M.Pierre Gauthier et M. Peter L. Venezia formant quorum sous la présidence de M. Marc L'Heureux, maire.

**ÉTAIENT ABSENTS** : M. Martin Tassé et M. Alain St-Louis

La secrétaire-trésorière, Mme Annie Bellefleur est aussi présente.

**190107 RATIFICATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 8 JUILLET 2019**

IL EST PROPOSÉ PAR M. Peter L. Venezia  
APPUYÉ PAR M.André Ste-Marie  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le procès-verbal de la séance du 8 juillet 2019 soit adopté.

ADOPTÉE

**190108 APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS ET DES COMPTES À PAYER – FONDS D'ADMINISTRATION**

IL EST PROPOSÉ PAR M.André Ste-Marie  
APPUYÉ PAR M. Peter L. Venezia  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la liste des déboursés pour le fonds d'administration datée du 31 juillet 2019 totalisant la somme de 74 916.85\$ regroupant les chèques 10011 à 10063, et la liste des prélèvements totalisant la somme de 69 684.89\$ et regroupant les prélèvements no 3120 à 3179 soient approuvées.

ADOPTÉE

**190109 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE, 6, RUE PICHE**

ATTENDU QUE le propriétaire du 6 rue Piché dépose une demande de dérogation mineure dans le but de réduire la marge arrière de 45 cm afin de régulariser la situation;  
CONSIDÉRANT que le terrain a été subdivisé après la construction et que suite à cette subdivision, le bâtiment du 6 rue Piché est devenu dérogoire par rapport à sa marge arrière;  
CONSIDÉRANT que la réduction des marges ne cause aucun préjudice au voisinage;  
ATTENDU QU'après étude du dossier, le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil d'accepter la demande de dérogation visant à autoriser la réduction de la marge arrière à 9.55 mètres;  
IL EST PROPOSÉ PAR M.Pierre Gauthier  
APPUYÉ PAR M. Peter L. Venezia  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le conseil municipal de Brébeuf accepte la demande de dérogation mineure telle que déposé

ADOPTÉE

**190110 LEVÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, M. Clément Légaré propose la levée de la séance.

ADOPTÉE

*Je, M. Marc L'Heureux, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

\_\_\_\_\_  
Maire

\_\_\_\_\_  
Directeur général